

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 27 MAI 2014

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 22 mai (22/05/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par M. Daniel CALVI), **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), Mme Sabine AUGE (représentée par Mme Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

M. Daniel BOTTA est nommé secrétaire de séance.

04-22 Mai 2014

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS**

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant la composition de la commission habilitée à ouvrir les plis et à formuler un avis sur les candidatures et les offres remises par les entreprises concurrentes à la passation d'un contrat de délégation de service public local.

Vu l'article D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article la délibération n°32 du 24 avril 2014 du Conseil Municipal, fixant les conditions de dépôts de listes,

Considérant le renouvellement des membres du conseil municipal,

Outre Monsieur le Maire, Président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants doivent être élus.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal à la commission de délégation de services publics,

Considérant le dépôt de la liste, dans les délais impartis :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| - <u>Membres titulaires</u> : | - <u>Membres suppléants</u> : |
| - Mme Colette ROLLET | - Mme Eliette DELMAS |
| - Mme Michèle AJELLO DUGUE | - M. Michel PIRAME |
| - M. Daniel BOTTA | - Mme Christine HEMERY |
| - M. Daniel CALVI | - M. Maurice ANDRAL |
| - Mme Pierrette ESQUIEU | - M. Pierre FONTANIE |

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégations de Services Publics, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : $30/5 = 6$

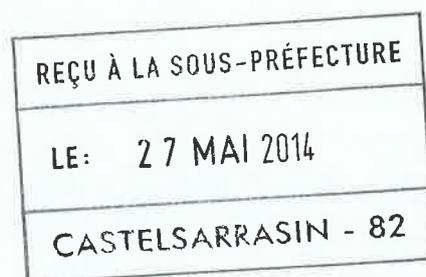
	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Colette ROLLET	30	5	0	5

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- Mme Colette ROLLET
- Mme Michèle AJELLO DUGUE
- M. Daniel BOTTA
- M. Daniel CALVI
- Mme Pierrette ESQUIEU

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- Mme Eliette DELMAS
- M. Michel PIRAME
- Mme Christine HEMERY
- M. Maurice ANDRAL
- M. Pierre FONTANIE



Pour copie conforme
Moissac le 23 Mai 2014



Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :